

Objectifs stratégiques 2021 à 2024

Table des matières

3 Introduction

- 3 Mandat et but**
- 3 Principe d'action**
- 3 Objectifs stratégiques de la FINMA**
- 4 Contexte dans lequel s'inscrit l'année 2020**
- 6 Continuité de la stratégie**

7 Objectifs liés à la protection des clients et du bon fonctionnement des marchés

15 Objectifs opérationnels

17 Rapports

Introduction

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) est un organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique. En vertu de l'article 1 de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA ; RS 956.1), elle exerce la surveillance du marché financier conformément à la législation sur les marchés financiers.

Mandat et but

Selon l'art. 4 LFINMA, la surveillance des marchés financiers, conformément aux lois sur les marchés financiers, a pour but de protéger les créanciers, les investisseurs ainsi que les assurés et de veiller au bon fonctionnement des marchés financiers. Par ses activités de surveillance, la FINMA renforce la confiance dans le bon fonctionnement d'une place financière suisse intègre, compétitive et viable.

La loi sur la surveillance des marchés financiers pose donc une hiérarchie claire des objectifs: la tâche principale de la FINMA est de remplir les objectifs de protection, qui consistent en une protection des individus et en une protection du bon fonctionnement des marchés. Ceux-ci sont au cœur de son mandat. Les activités principales de la FINMA sont l'autorisation, la surveillance, l'intervention en cas de crises aiguës et, le cas échéant, l'application du droit de surveillance (*enforcement*) et la réglementation en vertu du droit supérieur. Dérivé des objectifs de protection premiers, l'objectif de la FINMA est de contribuer à la compétitivité et à la viabilité de la place financière suisse. Pour ce faire, la FINMA poursuit de manière conséquente les objectifs de protection et renforce ainsi la réputation de la place financière. Grâce à ses activités de surveillance axées sur les risques et à une réglementation fondée sur des principes, proportionnelle, neutre sur le plan tant technologique que de la concurrence et qui soutient l'innovation, la FINMA renforce la confiance des clients et des investisseurs des marchés financiers et contribue à la compétitivité et à la pérennité de la place financière. La FINMA participe également activement aux travaux des comités et groupes de travail internationaux. La FINMA surveille les prestataires suisses de services financiers, aussi dans leurs activités internationales, grâce à une coopération constructive et intense avec des autorités partenaires à l'étranger.

Principe d'action

La FINMA exerce son activité de manière indépendante et conséquente. Les collaborateurs de la FINMA sont consciencieux, intègres et font preuve de détermination. La FINMA garantit la continuité, la prévisibilité et la proportionnalité de ses actions. La FINMA veille également à la plus grande transparence possible et à une communication de ses activités adaptée aux destinataires.

Objectifs stratégiques de la FINMA

L'indépendance institutionnelle de la FINMA lui permet de fixer ses propres priorités dans la mise en œuvre de son mandat légal. Celles-ci sont définies sous la forme d'objectifs stratégiques revus tous les quatre ans. Conformément à l'art. 9 LFINMA, elles sont soumises à l'approbation du Conseil fédéral, puis publiées. Les objectifs stratégiques servent à la FINMA de lignes directrices pour la gestion opérationnelle. Chaque année, le conseil d'administration de la FINMA définit les axes prioritaires de la mise en œuvre de la stratégie pour l'année à venir, lesquels sont intégrés aux objectifs annuels des différentes unités organisationnelles et des collaborateurs.

Contexte dans lequel s'inscrit l'année 2020

L'une des tâches essentielles de la surveillance des marchés financiers est de veiller à ce que les établissements financiers assujettis restent stables malgré les changements et risques découlant de l'environnement actuel. La FINMA évalue régulièrement la situation en matière de risques des acteurs suisses du marché financier. Les résultats de cette analyse des risques, y compris l'orientation de l'activité de surveillance qui en découle, sont publiés chaque année. L'environnement et l'exposition aux risques qui en résulte pour les acteurs des marchés financiers constituent la base de l'orientation stratégique et opérationnelle des activités de la FINMA. Un examen et une actualisation réguliers des analyses tant de l'environnement que des risques sont essentiels, surtout en période d'incertitude.

Un environnement incertain augmente les risques pour la stabilité

L'environnement dans lequel évolue la place financière suisse en 2020 est marqué par des incertitudes macroéconomiques et politiques hors du commun. Il est difficile de prévoir comment la situation économique globale évoluera dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

En raison de la pandémie, les perspectives conjoncturelles se sont sensiblement obscurcies. Elles mettent en évidence une récession dans toutes les régions du monde. Cela renforce divers facteurs de risque qui pourraient mettre en danger la stabilité des établissements financiers suisses et le système financier dans son ensemble. En Suisse, les effets de la pandémie de COVID-19 sur la solvabilité de l'économie réelle ont d'abord été amortis par des mesures de politique fiscale et économique de grande envergure.

Toutefois, les conséquences à moyen et long termes de la pandémie de COVID-19 pour la place financière suisse ne seront visibles que dans les prochains trimestres, voire les prochaines années. Le risque d'augmentation des défauts de paiement sur les prêts aux entreprises dans le monde doit actuellement être considéré comme nettement plus élevé. Il existe également des risques sur les marchés obligataires mondiaux. Un abaissement à large échelle de la qualité d'emprunts d'entreprises aurait des conséquences négatives sur les opérations de crédit des banques et sur les placements des assureurs. La probabilité d'une correction des prix sur le marché immobilier suisse dans le segment des immeubles de rendement est également accrue à l'heure actuelle, car le ralentissement de l'économie et la baisse de l'immigration pourraient augmenter le taux de logements vacants.

En plus des incertitudes aiguës qui sont apparues en 2020, existaient déjà des risques à plus long terme qui continueront à avoir un impact durable sur l'environnement dans lequel évolue le marché financier helvétique. Par exemple, la persistance de taux d'intérêt bas, voire négatifs reste une constante déterminante qui affecte non seulement le comportement des clients et la rentabilité des établissements financiers ainsi que de leurs produits, mais aussi, de manière fondamentale, la viabilité des modèles d'affaires sur le marché financier. Les banques qui se concentrent sur les opérations d'intérêts ainsi que les assureurs-vie sont, en particulier, confrontés à des défis croissants à cet égard. La pression accrue sur les marges, combinée à un manque d'opportunités d'investissement, conduit également les acteurs du marché à investir davantage dans des catégories de placements présentant des risques élevés.

Dans différentes juridictions, il existe en outre une tendance à durcir les conditions d'accès aux marchés pour les prestataires étrangers. Cela s'inscrit de plus dans un contexte de relations commerciales déjà tendues à l'échelle internationale. Cette évolution est synonyme d'insécurité et de risques juridiques ainsi que de frais supplémentaires pour les établissements financiers suisses.

Le changement climatique a également un impact sur les risques du marché financier. Tant les conséquences directes du changement climatique que les ajustements réglementaires visant à atteindre les objectifs climatiques peuvent affecter la valeur de certains investissements ainsi que la fréquence des grands sinistres dans le secteur de l'assurance.

Importance d'une bonne gestion d'entreprise ainsi que de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La place financière suisse reste un site attractif pour la gestion transfrontière de fortune en raison de ses services très développés et de sa stabilité. Les établissements financiers suisses sont donc particulièrement appelés à prendre des mesures rigoureuses contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une attention particulière est requise lorsqu'il s'agit de valeurs patrimoniales provenant de pays déstabilisés ou d'actifs virtuels. Une lutte insuffisante contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nuit en outre à la confiance dans les établissements financiers concernés et peut mettre en danger leur stabilité. L'implication de certains établissements dans des scandales majeurs liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme peut nuire à la réputation de l'ensemble de la place financière et de la Suisse comme lieu d'innovation.

En période d'incertitude et compte tenu des évolutions qui peuvent avoir un impact négatif sur la résistance des établissements ainsi que sur la pérennité des modèles d'affaires, une bonne gouvernance d'entreprise, une gestion efficace des risques et un solide système de contrôle interne sont particulièrement importants.

Les avancées technologiques sont porteuses d'opportunités et de risques

L'innovation est une condition essentielle de la viabilité de la place financière suisse. Grâce aux progrès technologiques et à la fragmentation des chaînes de création de valeur, les services financiers peuvent être fournis de manière plus efficace ou plus conviviale pour les clients. Cela ouvre des possibilités pour de nouveaux prestataires et modèles d'affaires. Ces développements soulèvent cependant aussi des questions dans le domaine de la gestion des données et de la protection des clients. Ils sont également associés à des risques importants, comme celui des cyberattaques. Dans le secteur des assurances en particulier, il s'agit de répondre à la question de savoir comment il convient de procéder à l'avenir face aux larges collectes de données (*big data*) et à leur traitement afin de protéger les intérêts des assurés.

De nouvelles possibilités s'offriront également à la FINMA en tant qu'autorité, car les données pourront être collectées plus facilement auprès des assujettis et seront disponibles sous une forme plus structurée pour les activités de surveillance. Au cours de la période stratégique qui s'achève, la correspondance et l'échange de données avec les assujettis ont déjà été largement numérisés. L'analyse de grands volumes de données permettra de rendre à l'avenir l'activité de surveillance encore plus efficace.

Continuité de la stratégie

Les objectifs stratégiques 2021-2024 s'appuient sur les réalisations de la période stratégique précédente. Celle-ci s'est distinguée par l'amélioration de la résistance aux crises du marché financier suisse, et ce, grâce à une capitalisation et une dotation en liquidités plus solides, en particulier pour les banques.

Grâce aux progrès réalisés ces dernières années dans le domaine des capitaux et des liquidités, le secteur financier suisse affichait une bonne solidité avant d'entrer dans la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 au cours de la dernière année de la période stratégique qui touche à sa fin. En ce qui concerne les règles de comportement, la FINMA a constaté une prise de conscience croissante chez les banques au cours de la période stratégique 2017-2020. Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, par exemple, une amélioration significative de la discipline en matière de communication a été constatée. Entre 2017 et 2020, toutes les sorties de marché se sont déroulées de manière ordonnée. Diverses initiatives prises par la FINMA, telles que le régime des petites banques ou l'optimisation du rapport coût/bénéfice dans le secteur de l'audit, ont renforcé la

proportionnalité de la réglementation suisse des marchés financiers et augmenté l'efficacité ainsi que l'efficience de la surveillance. En suivant de manière proactive les derniers développements technologiques sur le marché financier, la FINMA contribue également de manière importante au renforcement de la viabilité de la place financière suisse. La FINMA a répondu rapidement aux nombreuses nouvelles demandes de prestataires de services Fintech et a mis en place des processus permettant de répondre à ces demandes rapidement et avec compétence. Ainsi, la FINMA a contribué au développement en Suisse de projets ambitieux de portée mondiale ainsi qu'à la création de nombreuses start-up plus petites. La FINMA entend poursuivre sur la voie qu'elle a empruntée.

La pandémie de COVID-19 représente un tournant significatif, qui s'accompagne d'effets considérables sur l'environnement économique et d'une phase de très fortes incertitudes. Les objectifs stratégiques de la FINMA pour l'avenir sont donc formulés avec un certain degré d'ouverture, afin de fournir une orientation appropriée à long terme.

Objectifs liés à la protection des clients et du bon fonctionnement des marchés¹

Objectif 1 : Capital et liquidité

La FINMA assure la stabilité des établissements financiers assujettis, notamment grâce à la solide capitalisation et dotation en liquidités des banques et des assurances.

Afin de protéger les clients et le bon fonctionnement des marchés financiers, la FINMA s'engage en faveur d'établissements financiers stables et d'un système financier solide, reconnu au niveau international et donc compétitif. Le capital et la liquidité restent les piliers de la stabilité des établissements financiers suisses. La FINMA surveille le respect des exigences posées en la matière et renforce ses régimes de simulation de crise concernant les fonds propres et la liquidité.

Sur la base des leçons tirées de la crise financière de 2008-2009, diverses mesures réglementaires ont été prises ou initiées au fil des ans pour protéger les clients et la stabilité des établissements financiers. La FINMA s'engage à ce que les travaux en cours soient achevés rapidement et de manière compatible avec les normes internationales.

¹ L'ordre dans lequel sont présentés les différents objectifs ne préjuge en rien de leur importance respective.

Objectif 2: Comportement commercial

La FINMA exerce une influence positive durable sur le comportement commercial des établissements financiers assujettis.

Les scandales passés ont montré que les comportements des établissements financiers pouvaient porter préjudice non seulement aux clients, mais aussi à la réputation de l'ensemble de la place financière. Dans le cadre de ses activités de surveillance et d'enforcement, la FINMA s'engage donc à veiller au respect des dispositions réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une attention particulière est accordée aux risques de blanchiment d'argent dans l'environnement commercial numérique ainsi que dans les activités liées aux actifs virtuels. La FINMA veille également à ce qu'une grande attention soit accordée aux thématiques de l'adéquation des produits et prestations pour le client (*suitability*), des transactions transfrontières et des règles de conduite sur le marché (par exemple l'interdiction des délits d'initiés et des manipulations de marché).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les services financiers (LSFin; RS 950.1) et de la loi sur les établissements financiers (LEFin; RS 954.1), la FINMA garantit une procédure d'autorisation efficace, transparente et orientée sur les risques pour tous les intermédiaires financiers nouvellement soumis à surveillance. Elle veillera également à ce que les organismes de surveillance mettent en place une surveillance compétente conformément à la loi sur les services financiers, à la loi sur les établissements financiers et à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA; RS 955.0). Elle veille également à ce que tous les établissements financiers concernés se conforment aux règles de comportement prévues par la loi sur les services financiers. En surveillant le respect des nouvelles dispositions, la FINMA contribue à garantir que les établissements financiers traitent leurs clients de manière responsable lorsqu'ils leur fournissent des services financiers.

Objectif 3 : Gestion des risques et gouvernance d'entreprise

La FINMA s'engage à ce que les établissements financiers assujettis pratiquent une gestion des risques exemplaire et encourage une gouvernance d'entreprise responsable par le biais de ses activités de surveillance.

La gestion des risques, la gouvernance d'entreprise et le système de contrôle interne constituent les fondements des établissements financiers.

Une approche prospective des risques ainsi que des contrôles et des contrepoids efficaces au sein de l'organisation garantissent la stabilité à long terme, le respect des règles de conduite et un succès durable. Dans le cadre de ses activités de surveillance, la FINMA garantit que les risques auxquels sont exposés les établissements financiers soient pris en compte par les assujettis et, le cas échéant, atténués par des mesures appropriées.

La FINMA accorde une attention particulière au traitement des risques les plus importants sur le marché financier, à savoir le bas niveau des taux d'intérêt, les

possibles corrections sur les marchés de l'immobilier et des hypothèques, les éventuelles défaillances et corrections sur les marchés des emprunts et des crédits, le risque de cyberattaques, le blanchiment d'argent, le remplacement des taux de référence LIBOR et l'accès plus difficile au marché en raison de la tendance au durcissement des régimes d'accès au marché pour les prestataires étrangers.

La FINMA fournit des informations transparentes sur ses évaluations des risques et met à la disposition du public des chiffres-clés agrégés des établissements financiers et des activités de surveillance. Elle permet ainsi aux parties intéressées, tant intérieures qu'extérieures au secteur financier, d'obtenir une évaluation solide de la situation en matière de risque et une large compréhension de l'évolution du marché.

Dans son dialogue avec la branche, la FINMA encourage une approche responsable de la gouvernance d'entreprise, notamment en exerçant une influence ciblée sur la composition des organes et l'organisation des processus de décision et de contrôle.

Objectif 4: *Too big to fail*

Les plans prévus par la loi sont finalisés afin d'atténuer durablement le risque *too big to fail*.

La défaillance désordonnée d'un établissement financier d'importance systémique est une menace pour l'économie dans son ensemble. Pour l'économie suisse, avec ses banques d'importance systémique à l'échelle internationale relativement grandes, cela représente un risque particulièrement élevé. Ces dernières années, d'importants progrès ont été réalisés dans l'atténuation du risque *too big to fail*. La FINMA travaille en étroite collaboration avec tous les établissements concernés pour mener à bien leurs plans de stabilisation et d'urgence et en assurer la *resolvability*. Elle fournit des informations régulières et transparentes sur les progrès réalisés. Elle apporte également son expertise aux projets réglementaires nécessaires pour compléter les bases juridiques dans ce domaine. Ainsi devrait être créée une base solide pour faire face aux risques systémiques sur le marché financier.

Objectif 5 : Changement structurel

La FINMA s'engage pour que le système financier reste solide face aux futurs changements structurels et que ses clients puissent bénéficier de nouvelles opportunités sans être exposés à des risques supplémentaires.

Les acteurs des marchés financiers sont confrontés à des défis qui pourraient modifier les conditions-cadres du marché financier à long terme. Il s'agit notamment de la persistance du bas niveau des taux d'intérêt, de la numérisation de plus en plus importante, des risques croissants liés au changement climatique et du vieillissement de la population. En outre, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 touchent également le marché financier. La FINMA suit de près ces évolutions en collaboration avec les autorités partenaires en Suisse et à l'étranger, les assujettis, les groupes d'intérêt et la communauté scientifique; elle anticipe les conséquences et les risques liés à d'éventuels changements structurels dans le secteur financier. Les enseignements tirés de ces analyses sont intégrés dans son activité de surveillance. Lorsque cela est indiqué, la FINMA informe le public et apporte son expertise aux discussions en matière de *policy*. La FINMA veille ainsi à ce que l'accès à des services financiers de qualité soit maintenu, quelle que soit la future structure du marché financier. La FINMA déploie son savoir-faire et ses ressources de manière à ce que les sorties du marché des assujettis puissent être gérées avec le moins de dommages possible pour les créanciers et les assurés ainsi que pour le système dans son ensemble.

Objectif 6: Innovation

La FINMA soutient l'innovation sur la place financière suisse.

L'innovation assure la viabilité de la place financière. L'innovation est et reste donc un élément central de l'orientation générale de la FINMA dans tous ses domaines d'activité. De nouveaux produits et prestataires de services contribuent à l'innovation et à la diversification de la place financière suisse, et donc à sa compétitivité. Forte des progrès réalisés ces dernières années, la FINMA reste ouverte aux approches novatrices et continue d'élargir son expertise dans ce domaine. Elle fournit des ressources suffisantes pour traiter les demandes en temps utile et de manière experte. Lorsqu'elle applique les réglementations existantes à des modèles d'affaires et à des produits innovants, la FINMA adopte une approche pragmatique et prospective. Elle veille à ce que la réglementation et la surveillance ne présentent pas d'obstacles inutiles à l'innovation et soient conçues de manière à être technologiquement neutres, et ce, afin que les

modèles d'affaires et les produits innovants bénéficient de chances équitables sur le marché. La FINMA applique une pratique uniforme, transparente et efficace lors de l'autorisation de modèles d'affaires innovants. Elle garantit des délais de réaction appropriés et applique une approche de surveillance proportionnelle. La FINMA soutient également la protection des clients pour les modèles d'affaires innovants en appliquant systématiquement les bases juridiques en vigueur, en adoptant une communication claire vis-à-vis du public et en garantissant des processus transparents et prévisibles. Elle renforce ainsi la crédibilité et l'attrait d'un lieu d'innovation intègre et durable. La FINMA identifie aussi les opportunités, les défis et les risques liés à l'intelligence artificielle ainsi qu'à l'analyse des données et développe une pratique de surveillance en conséquence.

Objectif 7 : Durabilité

La FINMA contribue au développement durable de la place financière suisse en intégrant les risques financiers liés au climat dans son activité de surveillance et en encourageant les établissements financiers à faire face à ces risques de manière plus transparente.

La recherche de la durabilité dans toutes ses dimensions est un défi majeur pour le marché financier. Conformément à son mandat, la FINMA se concentre également sur les risques financiers potentiels liés à la durabilité. Les risques financiers liés au climat sont actuellement les risques financiers les plus mesurables et les plus importants associés à la durabilité. La FINMA traite donc activement ces risques. Malgré leurs particularités, tant les risques climatiques physiques que les risques de transition liés au climat entrent dans les catégories de risques traditionnelles (risques de crédit, risques de marché ou risques opérationnels). Les risques financiers liés au climat doivent donc également être saisis et gérés par les établissements financiers dans le cadre de leur gestion des risques. La FINMA surveille et encourage cette évolution dans le cadre de son activité de surveillance axée sur les risques.

La FINMA assure une plus grande transparence en ce qui concerne les risques financiers liés au climat en réglant une publication uniforme de ces risques par les grands établissements financiers et en surveillant la mise en œuvre ainsi que le respect de ces prescriptions.

Outre les risques financiers liés au climat, la FINMA aborde de manière générale les différentes dimensions de la durabilité et, dans ce contexte, prête attention aux risques financiers potentiellement émergents ou croissants.

Dans l'optique de la protection des clients, la FINMA s'intéresse également aux risques liés à la fourniture de services financiers et à la distribution de produits financiers. Les clients ne doivent pas être trompés par des promesses excessives ou trompeuses concernant les caractéristiques durables, par exemple des produits d'investissement.

Objectif 8: Coopération internationale et réglementation

La FINMA soutient l'équivalence de la réglementation suisse des marchés financiers avec les normes internationales. Elle représente activement les intérêts de la Suisse dans les comités internationaux et défend des normes internationales crédibles. La FINMA est une partenaire reconnue, coopérative et fiable pour les autorités de surveillance à l'étranger. Dans le domaine de la réglementation des marchés financiers, la FINMA s'engage en faveur d'une réglementation qui vise à réduire les risques de manière ciblée et qui se caractérise par la proportionnalité et la plus grande simplicité possible.

La forte interconnexion de la place financière helvétique à l'échelle internationale est l'un de ses points forts. En coordination avec le Département fédéral des finances (DFF), la FINMA continue de jouer un rôle actif dans les comités et dialogues internationaux. Ce faisant, elle contribue à l'adéquation des normes internationales, au renforcement de la stabilité financière mondiale et à des conditions de

concurrence équitables pour les acteurs suisses du marché. Lors de la mise en œuvre des normes internationales dans la réglementation suisse des marchés financiers, la FINMA veille à ce que la reconnaissance de l'équivalence de la réglementation et de la surveillance suisses reste possible sur les marchés cibles concernés. La FINMA entretient des contacts étroits avec ses autorités partenaires étrangères afin de mieux faire comprendre l'approche suisse en matière de réglementation et de surveillance des marchés financiers.

Au cours de la période stratégique, la FINMA analysera l'adéquation de l'organisation tant des bases réglementaires que de ses propres compétences pour atteindre les objectifs prudentiels de manière efficace et efficiente. Elle procèdera également à des évaluations ex post de ses ordonnances et circulaires. La FINMA s'efforce toujours de réduire la complexité inutile de la réglementation. Elle poursuit son processus de réglementation transparent et global tout en entretenant un dialogue constructif avec le DFF et la Banque nationale suisse (BNS).

Objectifs opérationnels

Objectif 9: Ressources

Les ressources nécessaires reposent sur l'effort requis pour remplir efficacement le mandat élargi de la FINMA. Le recours à de nouvelles technologies contribue à des gains d'efficacité et d'efficience.

La FINMA utilise ses ressources avec parcimonie et efficacité. L'utilisation des ressources est systématiquement axée sur les risques encourus et se fonde sur des processus efficaces ainsi que sur des structures légères. En tant qu'autorité intégrée de surveillance des marchés financiers, la FINMA adapte également son utilisation des ressources de manière rapide et flexible. Au cours de la période stratégique, les ressources seront ponctuellement augmentées afin de pouvoir accomplir les tâches supplémentaires assignées à la FINMA, notamment dans la loi sur les services financiers et la loi sur les établissements financiers ainsi que dans le cadre de nouvelles questions se posant dans le domaine des Fintech.

La FINMA oriente ses processus, ses priorités et l'allocation de ses ressources en matière de surveillance vers les risques les plus importants pour la place financière suisse. En coordonnant les instruments de surveillance entre la FINMA et ses mandataires, elle évite les chevauchements inutiles.

En utilisant ses ressources avec retenue, la FINMA constituera les réserves prescrites par la loi durant la période stratégique 2021-2024.

La FINMA dispose d'une infrastructure informatique moderne et stable et s'efforce en permanence d'améliorer l'efficacité de ses processus. Grâce à la poursuite de la numérisation et de l'automatisation, la FINMA optimise à la fois ses interfaces avec les assujettis et ses processus internes, en particulier ceux traitant de forts volumes de manière récurrente. La FINMA poursuit également le développement de sa stratégie en matière de données afin d'améliorer encore l'efficacité et l'efficience de ses activités de surveillance en utilisant des technologies modernes. La surveillance sera donc plus fortement fondée sur les données.

Objectif 10: Personnel

Le personnel de la FINMA est hautement qualifié et continue constamment de se former. Les collaborateurs de la FINMA se caractérisent par un niveau élevé de motivation, d'intégrité et de flexibilité. En tant qu'employeur attrayant, la FINMA veille à l'égalité des chances et à un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Une autorité de surveillance des marchés financiers efficace et performante, jouissant d'une excellente réputation internationale, a besoin de cadres et de collaborateurs hautement qualifiés.

Les employés de tous les niveaux sont encouragés à se former en permanence. Et la FINMA les soutient dans cette démarche. La FINMA encourage également la flexibilité et la polyvalence de son personnel par le biais de rotations internes, de stages et de détachements externes.

Lorsqu'elle pourvoit des postes de conduite, la FINMA encourage le recrutement interne. Elle offre ainsi au personnel motivé et hautement qualifié des possibilités d'avancement.

La politique du personnel de la FINMA encourage l'égalité des chances et la diversité au sein de son personnel. Grâce à des conditions de travail modernes et flexibles, elle assure un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elle offre aux employés de tous les groupes d'âge des perspectives appropriées. Grâce à un système d'évaluation du personnel équitable, au suivi actif des résultats des enquêtes régulières menées auprès du personnel et à une communication interne proactive, la FINMA garantit un niveau élevé de satisfaction au travail et d'identification des employés avec leur employeur.

Rapports

Les objectifs stratégiques de la FINMA sont publiés conformément à l'art. 9 al. 1 let. a LFINMA et à l'art. 14 de l'ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (RS 956.11). La FINMA s'appuie sur le modèle de publication des objectifs stratégiques des unités fédérales autonomes. La FINMA rend compte chaque année au Conseil fédéral et aux Commissions de gestion des Chambres fédérales (CdG) de l'état de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et discute au moins une fois par an avec le Conseil fédéral de la stratégie de son activité de surveillance, abordant également des questions actuelles de politique des marchés financiers. Elle soumet au Conseil fédéral et aux CdG des indicateurs pertinents, que ceux-ci concernent l'économie ou le droit des marchés financiers, et fournit une évaluation qualitative de l'état de la mise en œuvre des objectifs stratégiques.

Au printemps de chaque année, la FINMA rend compte au public de ses activités au cours de l'exercice précédent dans son rapport d'activité, composé d'un rapport annuel et des comptes annuels. Le monitoring des risques, publié chaque année en automne, présente les risques sur lesquels la FINMA concentrera à l'avenir son activité de surveillance axée sur le risque. La FINMA publie d'autres [rapports](#) tels que le rapport sur la *resolution* et le rapport sur

le marché de l'assurance. Elle met également à disposition des bases de données sur des sujets et des activités spécifiques, telles que les bases de données sur les activités d'*enforcement* et les décisions des tribunaux. Son site Internet fournit également des indicateurs sur le marché et sur la FINMA en tant qu'autorité. La FINMA informe en permanence sur des thèmes d'actualité relatifs à la surveillance des marchés financiers par le biais d'articles publiés sur son site Internet, de publications sur des sujets spécifiques et de présentations. Toutefois, conformément aux dispositions de la loi sur la surveillance des marchés financiers, la FINMA ne donne aucune information sur des procédures particulières à moins que la communication d'une information ne réponde à une nécessité dictée par le droit de la surveillance. Dans le cadre des exigences légales, la FINMA s'efforce de créer la plus grande transparence possible concernant ses activités et l'accomplissement de son mandat.

Les informations mises à disposition permettent au public de s'informer sur les méthodes de travail de la FINMA, sur ses priorités et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses objectifs pour la période stratégique en cours. Cette transparence contribue à renforcer la confiance dans la surveillance et dans la place financière suisse.

Impressum

Éditeur

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 327 91 00

info@finma.ch
www.finma.ch

Mise en page

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

18 novembre 2020